

NOYERS-SUR-JABRON le 31 Octobre 2015

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 Octobre 2015

L'an deux mille quinze et le trente octobre à vingt et une heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à BEVONS, dans la salle multi-activité sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE.

Présents : Madame Marie-Claude BUCHER, Messieurs Jean-Claude CHABAUD, Robert VERAND, Hervé DUMAS, Alain COSTE, Jean-Paul CROUVIZIER, Brice CHADEBEC, Antoine POLATOUCHE, Jean-Noël PASERO, Michel WATT. Thierry BELLEMAIN.

Absents excusés : Mesdames Anne MADDALON, Annick LATIL, Mireille IRVOAS, Messieurs, Didier BRETON, Yaneck ROUSSELET, Christophe BLANCARD, Pierre Yves VADOT, Raymond GROS, Gérard COUTELLE, François HUGON

Pouvoirs : 3 - Mr COUTELLE à Mr CROUVIZIER - M. HUGON à Mr CHADEBEC – Mr BLANCARD à Mr WATT.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Paul CROUVIZIER.

Convocation du 20/10/2015. Nombre de conseillers en exercice : 21.

Présents : 11. Absents excusés : 10.

Monsieur le Président remercie Monsieur le 1^{er} Adjoint de la Mairie de BEVONS, Jean-Paul CROUVIZIER qui accueille cette réunion et rappelle le compte rendu de la réunion précédente lequel est adopté à l'unanimité.

1. PAYS SISTERONNAIS –BUËCH : ELECTION DE DELEGUES AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER 2014-2020.

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire d'élire un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au Comité de Programmation LEADER 2014-2020. Aucun candidat ne se présente.

Après débat, Monsieur Alain COSTE, Président se présente en tant que titulaire et Monsieur Jean Noël PASERO, Conseiller Communautaire, en tant que suppléant.

Les deux candidats sont élus à l'unanimité.

2. REDEVANCES ORDURES MENAGERES – PRODUITS IRRECOUVRABLES.

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que des redevances ordures ménagères (REOM) n'ont pas été payées pour un montant de 2516,54 €. Après de nombreuses relances et démarches, le Trésorier n'ayant pu obtenir le règlement de ces sommes, celles-ci sont mises en non-valeur. Cette procédure ne marque pas l'extinction de la dette.

Après débat, la décision de mise en non-valeur de la somme de 2 516.54 € est approuvée par onze voix pour, une abstention et deux voix contre.

3. INDEMNITES DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR.

Le principe de versement d'une indemnité de conseil au Comptable du Trésor pour la durée de son mandat est adopté à l'unanimité. Pour 2015 ce montant sera de 389,75€.

4. LOI NOTRe : PROJET DE FUSION DE COMMUNAUTES DE COMMUNES.

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire de Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale établi par Madame le Préfet des Alpes de Haute-Provence et présenté il y a quelques jours en Préfecture. Ce document prévoit la fusion de la CCVJ avec la Communauté de Communes Lure, Vançon, Durance (CC LVD). Monsieur le Président rappelle que des contacts ont été établis avec cet EPCI et indique qu'une réunion est programmée le jeudi 5 novembre à 18h30 à PEIPIN pour poursuivre les négociations. Monsieur le Président souhaite que les délégués de la CCVJ soient nombreux à cette réunion s'agissant de l'avenir de la Vallée du Jabron et rappelant que les délais de réflexion seront courts.

La séance est levée à 22 heures 20.

Le Président, Alain COSTE.